

**GUIDE DE TERRAIN
D'IDENTIFICATION DU TYPE ÉCOLOGIQUE**

**DOMAINE DE L'ÉRABLIÈRE
À CARYER CORDIFORME**

**RÉGION ÉCOLOGIQUE 1A
Plaine du bas Outaouais et de l'archipel de Montréal**

**Direction des inventaires forestiers
Division de la classification écologique et productivité des stations**

Forêt Québec

Ministère des Ressources naturelles et de la Faune

Mai 2018

Québec 

ÉQUIPE DE TRAVAIL

Clés d'identification, sère, figures et tableaux : Mélanie Major, ingénieure forestière
Yves Landry, technicien forestier

Cartes : Steve Bélanger, technicien forestier

Collaborateur : Jocelyn Gosselin, ingénieur forestier

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	7
ÉTAPES POUR L'IDENTIFICATION DU TYPE ÉCOLOGIQUE SUR LE TERRAIN	8
ÉTAPE 1 : LOCALISATION DE LA RÉGION ÉCOLOGIQUE 1A	9
ÉTAPE 2.1 : CLÉ POUR LA DÉTERMINATION DE LA NATURE, DE L'ÉPAISSEUR, DE LA PIERROSITÉ ET DE LA TEXTURE SYNTHÈSE DU DÉPÔT	12
ÉTAPE 2.2 : CLÉ SIMPLIFIÉE POUR LA DÉTERMINATION DU DRAINAGE SYNTHÈSE	14
ÉTAPE 2.3 : CLÉ POUR LA DÉTERMINATION DU PREMIER CARACTÈRE DU CODE DU MILIEU PHYSIQUE.....	15
ÉTAPE 3.1 : CLÉ POUR LA DÉTERMINATION DE LA PHYSIONOMIE DU COUVERT VÉGÉTAL ET DE LA COMPOSITION DU COUVERT DES ESPÈCES ARBORESCENTES	16
Tableau 1 - Liste des espèces ligneuses qui peuvent mesurer 4m et plus de hauteur.....	18
ÉTAPE 3.2 : CLÉ D'IDENTIFICATION DES GROUPES D'ESPÈCES INDICATRICES.....	19
Tableau 2 - Liste des espèces des groupes écologiques élémentaires de l'érablière à caryer cordiforme	24
ÉTAPE 4 – CLÉ D'IDENTIFICATION DE LA VÉGÉTATION POTENTIELLE	25
ÉTAPE 5.2 – CLÉ POUR LA DÉTERMINATION DU SECOND CARACTÈRE DU CODE DU MILIEU PHYSIQUE.....	28
Figure 1 - Sère physiographique de la région écologique 1a – Plaine du bas Outaouais et de l'archipel de Montréal	29
Tableau 3 - Liste alphabétiques des espèces de sous-bois	30

INTRODUCTION

Ce guide renferme le matériel nécessaire à l'identification du type écologique sur le terrain. La méthode utilisée est simplifiée, notamment au niveau de la détermination de la texture et du drainage. Pour les besoins des aménagistes forestiers, les résultats obtenus sont très satisfaisants.

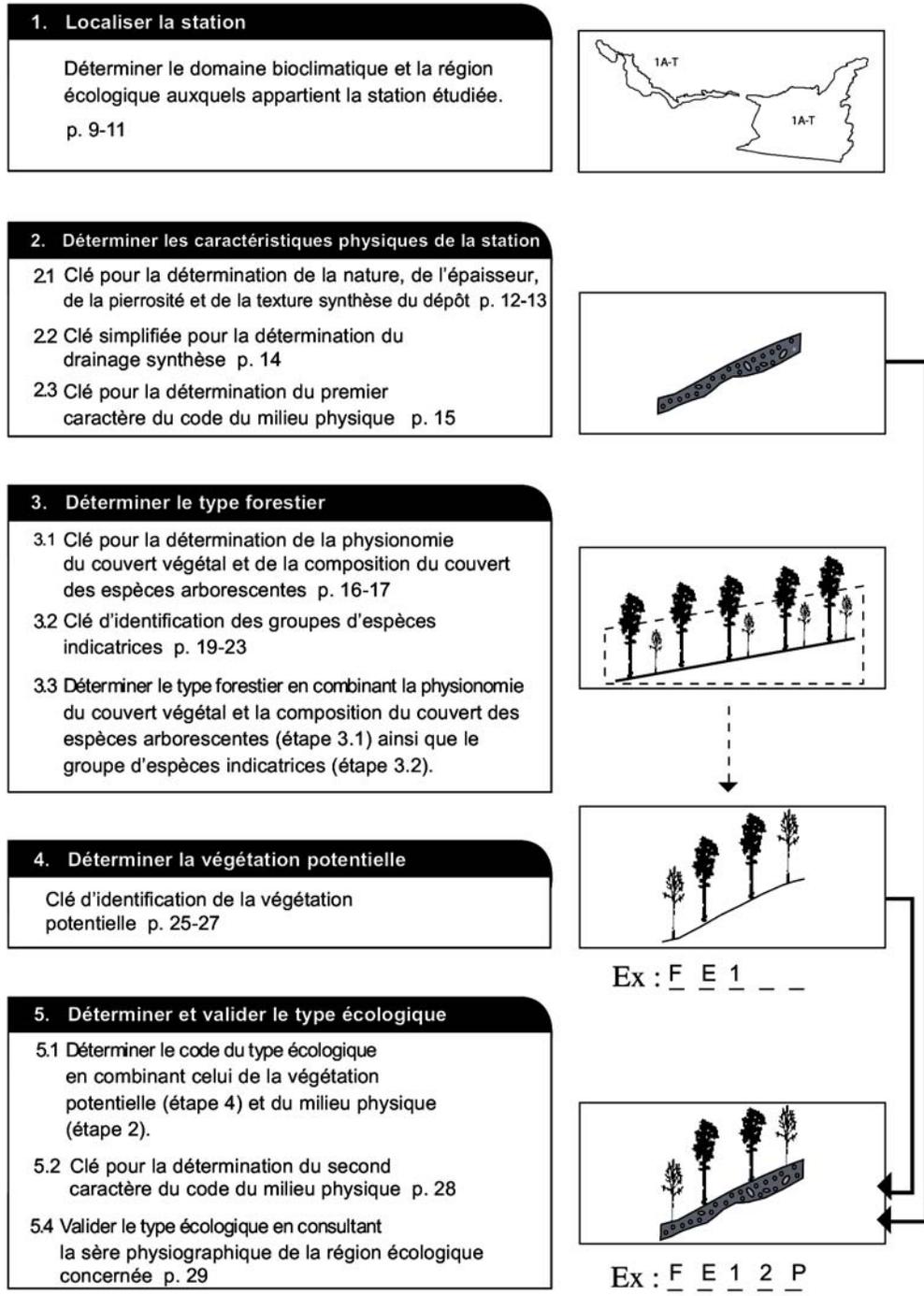
Pour de plus amples détails concernant la méthode et les résultats de la classification écologique, il faut consulter les rapports de classification écologique élaborés par domaine ou par sous-domaine bioclimatique. Les rapports sont publiés par la Direction des inventaires forestiers.

Progressivement, un guide de reconnaissance du type écologique sera produit pour chacun des territoires couverts par les guides de terrain. Le guide de reconnaissance est un document plus élaboré, qui intègre toutes les informations nécessaires à l'identification du type écologique.

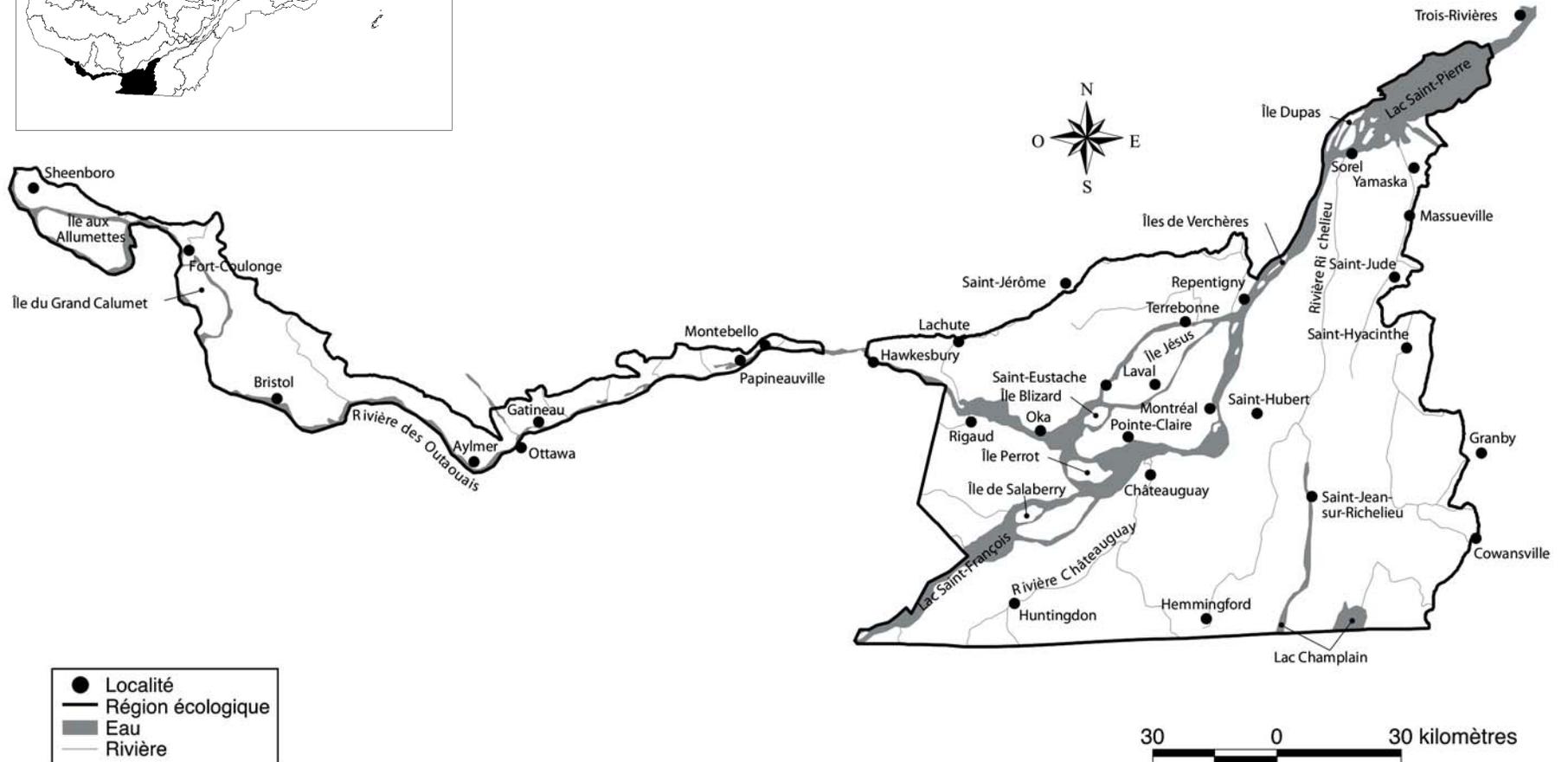
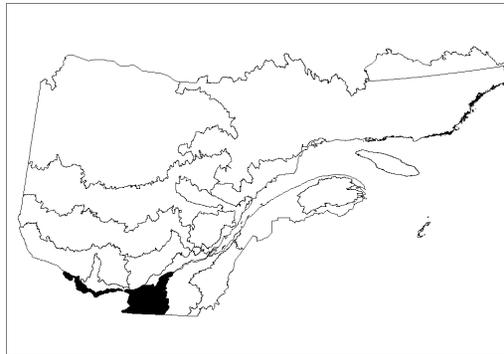
Pour toute information sur le contenu du guide, veuillez contacter les personnes responsables suivantes :

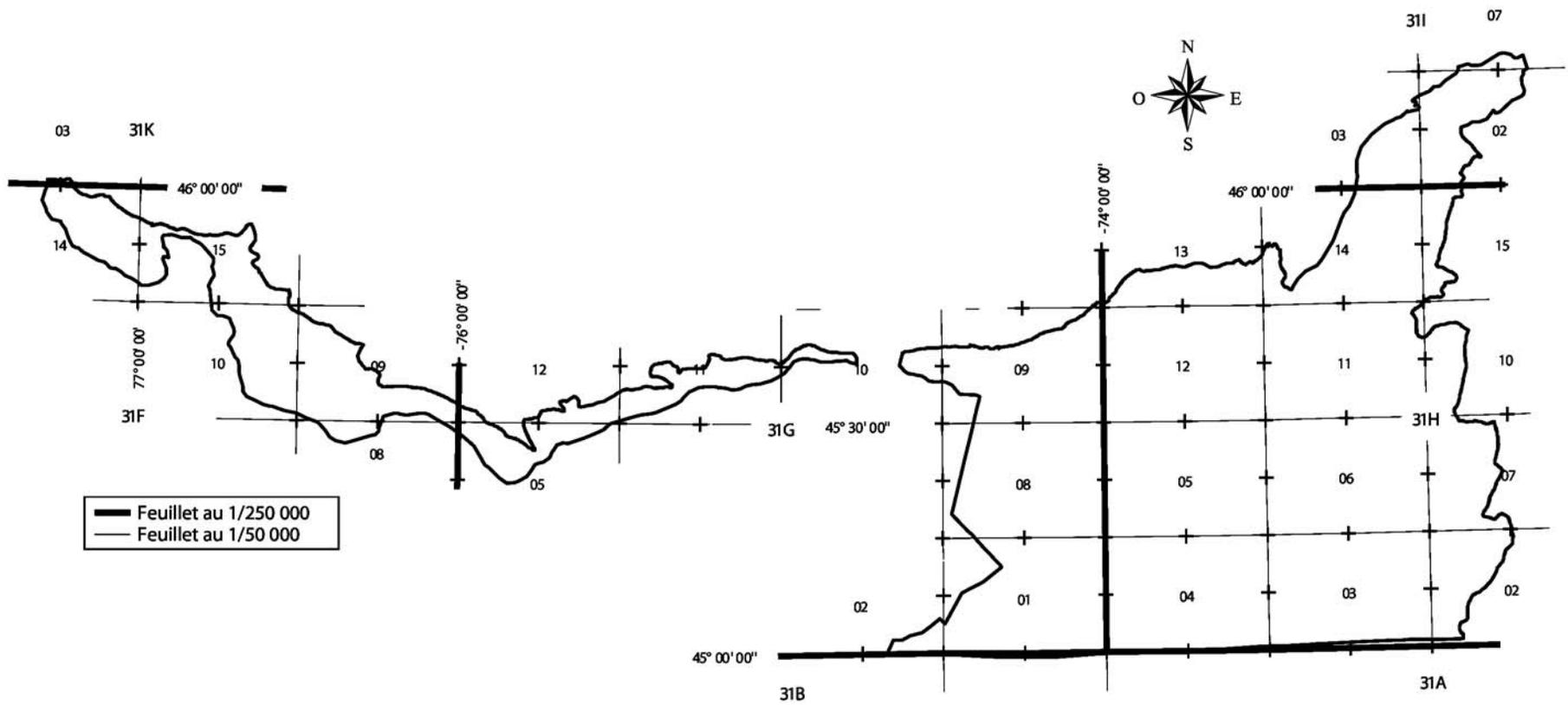
Mélanie Major, ing. f.
ou Yves Landry, techn. for.
Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
Forêt Québec
Direction des inventaires forestiers
880, chemin Sainte-Foy, 5^e étage
Québec (Québec) G1S 4X4
Téléphone : (418) 627-8669, poste 4493 ou 4371
Télécopieur : (418) 646-1995

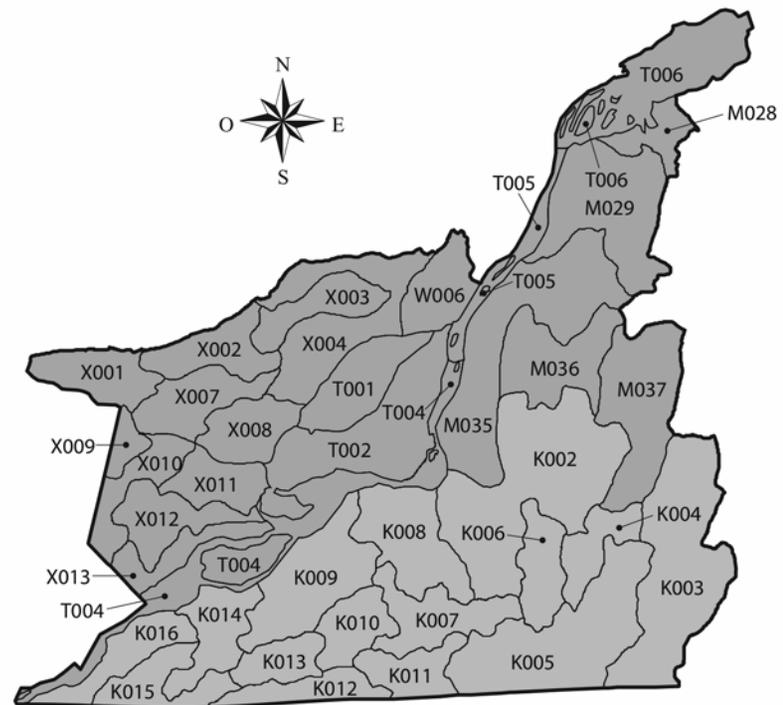
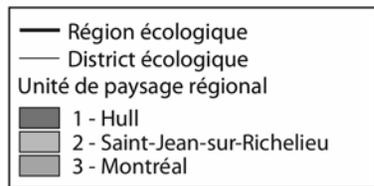
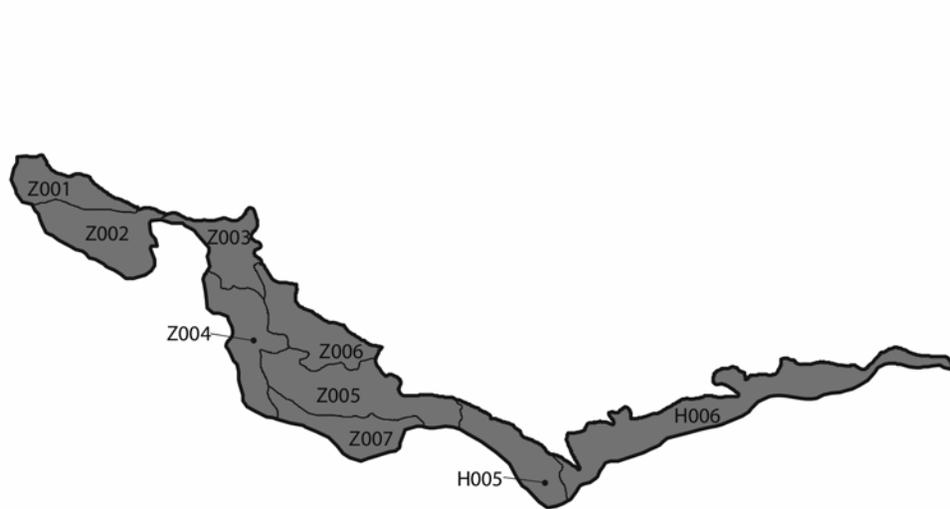
ÉTAPES POUR L'IDENTIFICATION DU TYPE ÉCOLOGIQUE SUR LE TERRAIN



ÉTAPE 1 : LOCALISATION DE LA RÉGION ÉCOLOGIQUE 1A

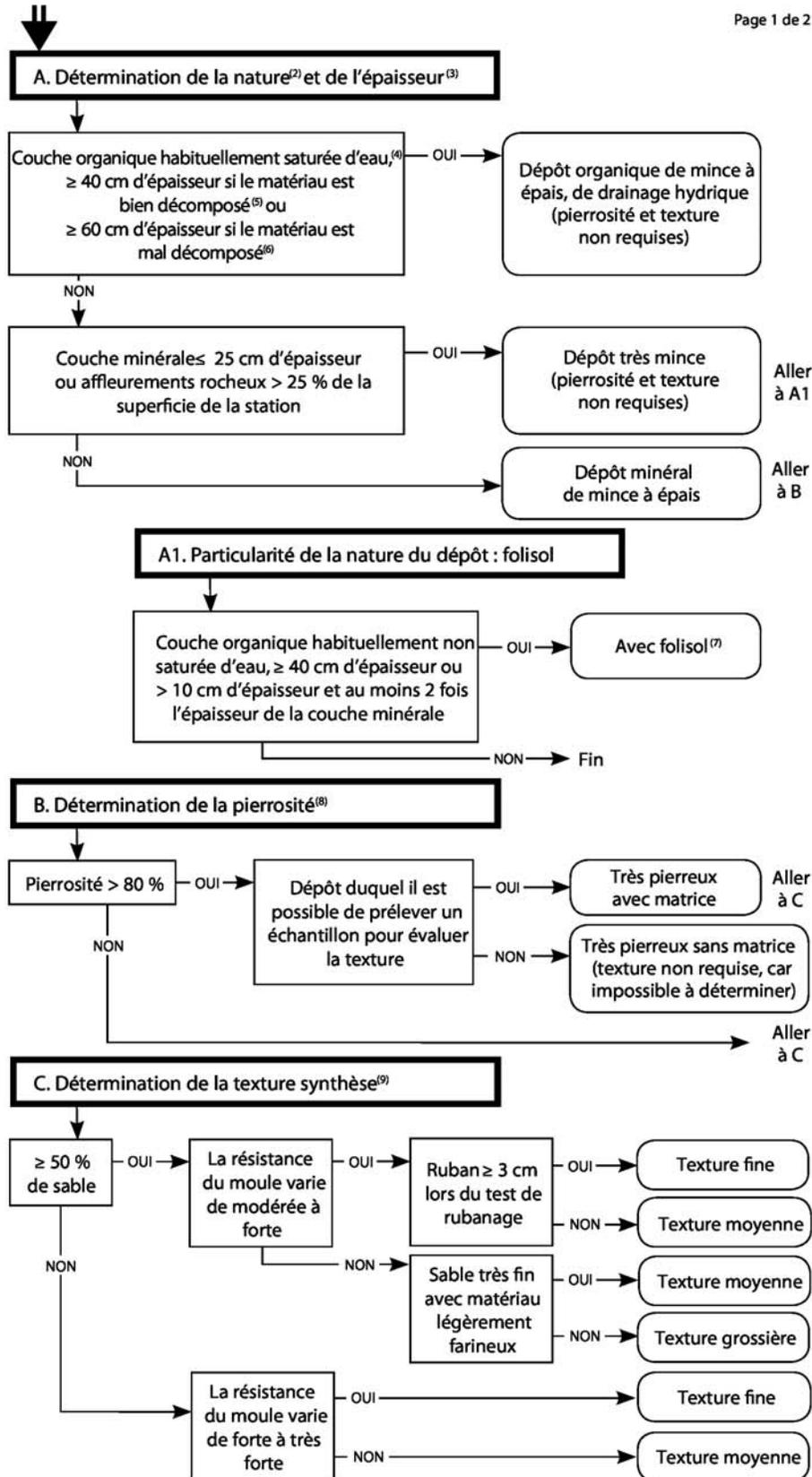






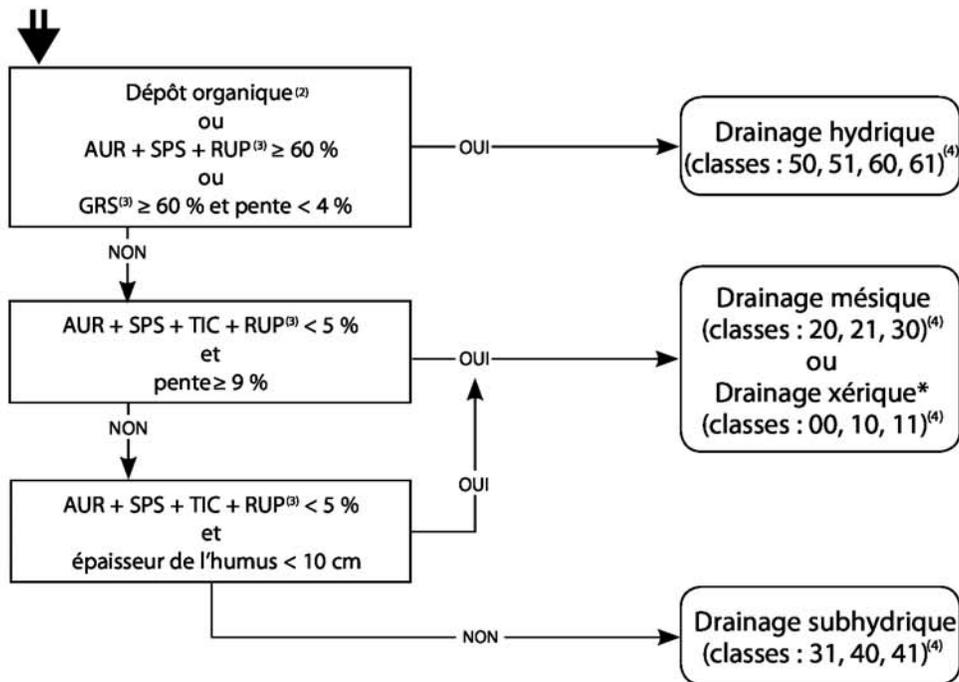
ÉTAPE 2.1 : CLÉ POUR LA DÉTERMINATION DE LA NATURE, DE L'ÉPAISSEUR, DE LA PIERROSITÉ ET DE LA TEXTURE SYNTHÈSE DU DÉPÔT

(1)



- (1) Le dépôt est la couche de matériau meuble qui recouvre le roc. Il se compose habituellement d'une couche organique superficielle (un humus ou une tourbe) et d'une couche minérale sous-jacente. La couche minérale est constituée de particules et de fragments minéraux meubles dont la taille va de l'argile (< 0,002 mm) aux blocs (> 60 cm). En l'absence de matériau meuble, on attribue un code de dépôt au roc, même si celui-ci n'est pas un dépôt à proprement parler.
- Les caractéristiques du dépôt sont évaluées dans un endroit représentatif de la station. La station est une superficie d'environ 25 m de rayon qui présente des caractéristiques uniformes en ce qui a trait au milieu physique, à la végétation arborescente et aux perturbations.
- (2) Nature du dépôt : le dépôt de surface est qualifié de minéral ou d'organique selon que la couche organique superficielle atteint ou non un seuil d'épaisseur donné.
- (3) Les classes d'épaisseur du dépôt utilisées dans le système de classification écologique du MRNF sont les suivantes : très mince : ≤ 25 cm; mince : de 25 à 50 cm; moyennement épais : de 50 à 100 cm; épais : > 100 cm. Pour la détermination du type écologique, les trois dernières classes sont regroupées pour n'en former qu'une seule : de mince à épais. À noter que le dépôt est toujours qualifié de très mince lorsque les affleurements rocheux occupent plus de 25 % de la superficie de la station.
- (4) Les matériaux organiques de surface habituellement saturés d'eau sont associés aux terrains en dépression, de mal à très mal drainés, comprenant les tourbières. Les matériaux organiques de surface habituellement non saturés d'eau sont de bien à imparfaitement drainés.
- (5) Matériau organique bien décomposé (non fibreux) : la matière végétale d'origine (sphaignes, carex, etc.) est difficile ou impossible à distinguer. Le matériau correspond aux classes de décomposition mésiques ou humiques (classe 5 ou plus) de l'échelle de Von Post. Voir Le point d'observation écologique, p. 29, pour une description des classes.
- (6) Matériau organique mal décomposé (fibreux) : la matière végétale d'origine (sphaignes, carex, etc.) est facile à distinguer. Le matériau correspond aux classes de décomposition fibriques (classe 4 ou moins) de l'échelle de Von Post. Voir Le point d'observation écologique, p. 29, pour une description des classes.
- (7) Un folsol est un dépôt organique. Cependant, si le dépôt minéral sous-jacent a plus de 25 cm d'épaisseur, on évalue la texture et la pierrosité de ce dernier.
- (8) La pierrosité correspond au pourcentage du volume du sol qui est constitué de particules minérales de plus de 2 mm de diamètre.
- (9) La texture d'un sol est définie par les proportions relatives de sable, de limon et d'argile qu'il renferme. Seules les particules minérales de 2 mm ou moins sont considérées lors de son évaluation.
- Les textures synthèses correspondent aux regroupements suivants des classes texturales définies dans Le point d'observation écologique (p. 33 à 35) fine : A, ALi, LLiA, LA, AS, LSA; moyenne L, Li, LLi, LS, Stf.; grossière : S, SL.
- La texture du sol est évaluée à partir d'un échantillon prélevé dans l'horizon B, soit à environ 30 cm de profondeur dans la couche minérale. Dans la clé, la texture de l'échantillon de sol est évaluée au toucher à l'aide des tests suivants.
- Test de granulométrie
Frotter l'échantillon de sol entre le pouce et l'index pour évaluer le pourcentage de sable qu'il renferme. Plus le pourcentage de sable est élevé, plus le sol est granuleux au toucher.
- Test du moule humide
Humidifier l'échantillon de sol et le presser un peu dans la main. S'il forme une masse compacte (moule), on en vérifie la solidité en le lançant d'une main à l'autre. Plus la teneur en argile est forte, plus le moule gardera sa forme.
- Résistance du moule :
- Très faible : aucun moule ou le moule se brise lorsqu'on essaie de le prendre avec les doigts.
Faible : le moule se brise dès qu'on le presse entre les doigts.
Modérée : le moule offre une résistance, mais il se brise lorsqu'on le presse entre les doigts.
Forte : le moule se déforme lorsqu'on le presse entre les doigts et il fend graduellement, sans toutefois éclater.
Très forte : la plasticité du moule est telle qu'il ne se fend pas lorsqu'on le presse entre les doigts.
- Test de rubanage
Façonner l'échantillon de sol humide en un cylindre qu'on écrase ensuite entre le pouce et l'index pour former un ruban aussi long et mince que possible. Plus la texture du sol est fine, plus le ruban sera long et mince.

ÉTAPE 2.2 : CLÉ SIMPLIFIÉE POUR LA DÉTERMINATION DU DRAINAGE SYNTHÈSE ⁽¹⁾



(1) Dans les sites perturbés par les opérations forestières, on évalue le drainage dans un secteur où le sol est peu perturbé (sans ornières). Si les ornières sont très abondantes, le drainage interne du sol peut avoir été modifié et être passé de mésique (30)⁽⁴⁾ à subhydrique (44)⁽⁴⁾ ou de subhydrique (40)⁽⁴⁾ à hydrique (54)⁽⁴⁾, par exemple.

(2) Dépôt organique :

- matière organique généralement saturée d'eau et bien décomposée (non fibreuse) ≥ 40 cm d'épaisseur (classe 5 ou plus selon l'échelle de Von Post).

ou

- matière organique généralement saturée d'eau et mal décomposée (fibreuse) ≥ 60 cm d'épaisseur (classes 1 à 4 selon l'échelle de Von Post).

Les classes de décomposition selon l'échelle de Von Post sont définies dans Le point d'observation écologique , p. 29.

(3) Le groupe AUR comprend :	AULNE RUGUEUX	(p. 110)**
	OSMONDE CANNELLE	(p. 195)
	OSMONDE ROYALE	(p. 196)
Le groupe SPS comprend :	SPHAIGNES (TOUTES ESPÈCES)	(p. 213)
	NÉMOPANTHE MUCRONÉ	(p. 107)
	KALMIA À FEUILLES ÉTROITES	(p. 136)
Le groupe RUP comprend :	RONCE PUBESCENTE	(p. 121)
	MNIES (TOUTES ESPÈCES)	(p. 210)
	OSMONDE DE CLAYTON	(p. 195)
Le groupe TIC comprend :	TIARELLE CORDIFOLIÉE	(p. 153)
	CAULOPHYLLE FAUX-PIGAMON	(p. 151)
	ATHYRIUM FOUGÈRE-FEMELLE	(p. 197)
Le groupe GRS*** comprend :	GRAMINÉES (TOUTES ESPÈCES)	(p. 184)
	CAREX (TOUTES ESPÈCES)	(p. 184)
	SAULES (TOUTES ESPÈCES)	(p. 99)
	ONOCLÉE SENSIBLE	(p. 196)
	SPIRÉE À LARGES FEUILLES	(p. 120)

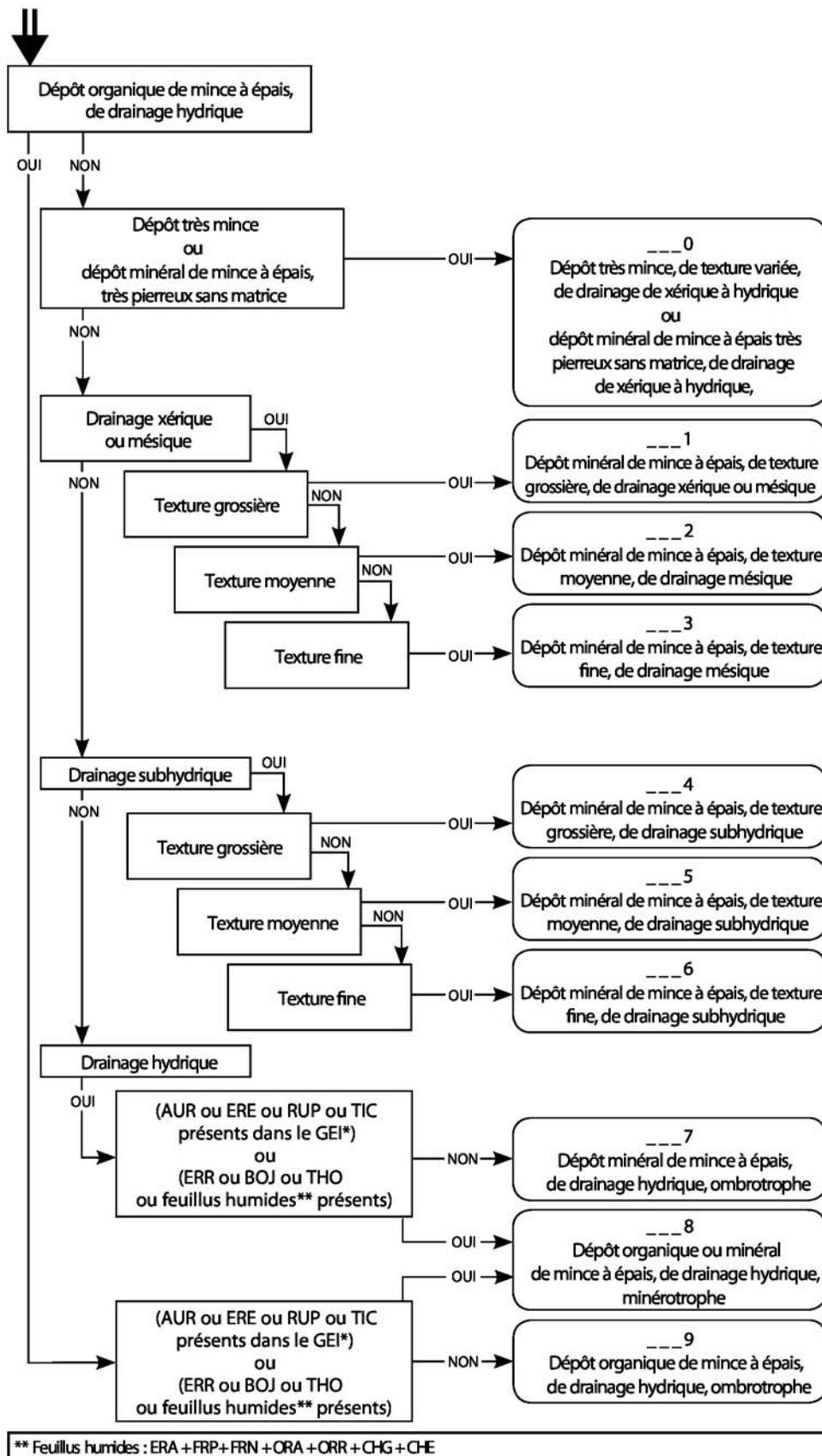
** Pour obtenir de plus amples informations, on peut consulter La petite flore forestière du Québec à la page indiquée.

*** Ne pas utiliser le groupe GRS dans les friches ou les terrains agricoles.

(4) Les codes des classes et des modificateurs de drainage sont définis dans Le point d'observation écologique et sont présentés à l'annexe 3. L'estimateur peut s'y référer pour confirmer son choix.

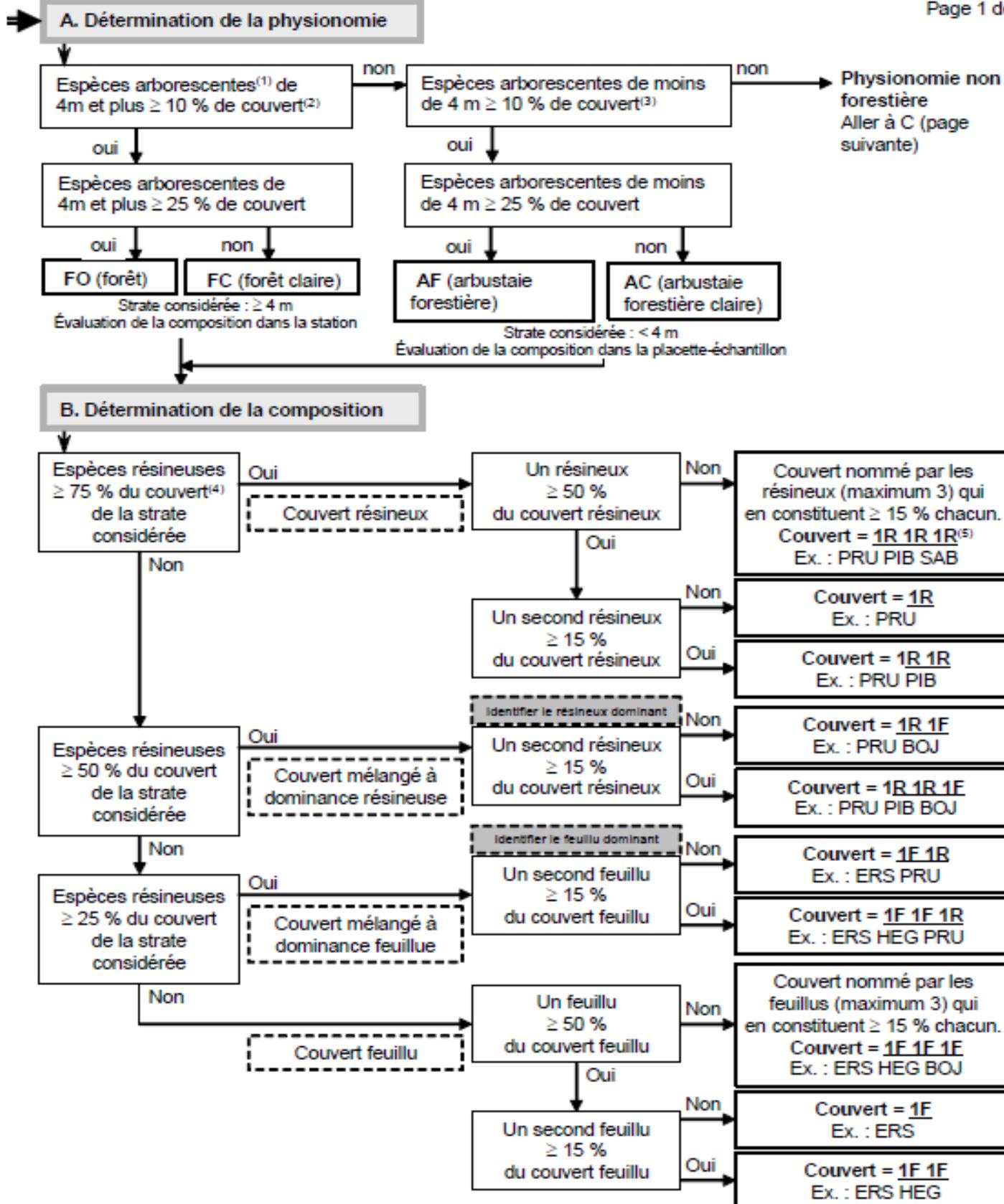
* Le drainage xérique (classe 00, 10 ou 11) est regroupé avec le drainage mésique (classe 20, 21 ou 30).

ÉTAPE 2.3 : CLÉ POUR LA DÉTERMINATION DU PREMIER CARACTÈRE DU CODE DU MILIEU PHYSIQUE



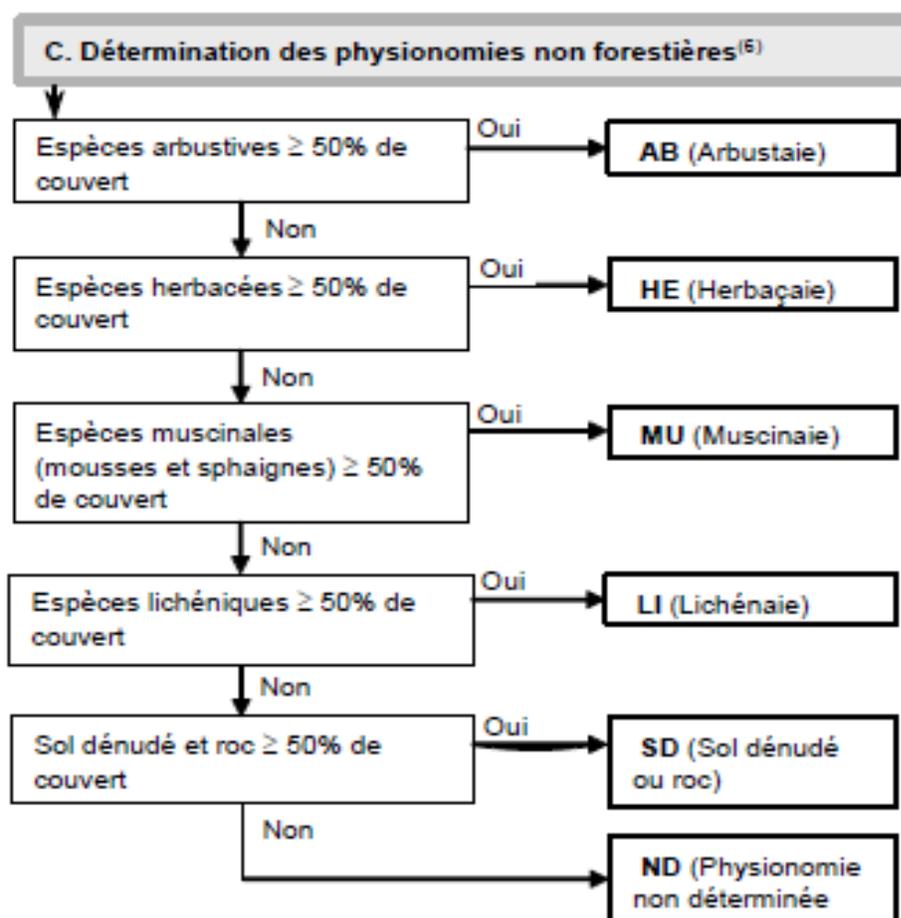
Étape 3.1 - Clé pour la détermination de la physionomie du couvert végétal et de la composition du couvert des espèces arborescentes

Page 1 de 2



Étape 3.1 - Clé pour la détermination de la physionomie du couvert végétal et de la composition du couvert des espèces arborescentes

Page 2 de 2



(1) On considère comme espèce arborescente, les espèces ligneuses qui excèdent normalement 4 m de hauteur à maturité dans le sous-domaine bioclimatique considéré. La liste des espèces arborescentes est présentée à la page 18.

(2) De couvert : couvert absolu (surface évaluée par la projection au sol de l'ensemble des cimes).

Le couvert des espèces arborescentes de 4m et plus est évalué dans la station, soit dans une superficie d'environ 25 m de rayon qui présente des caractéristiques uniformes en ce qui a trait au milieu physique, à la végétation arborescente et aux perturbations.

(3) Le couvert des espèces arborescentes de moins de 4 m est évalué dans la placette-échantillon, soit dans une superficie circulaire de 400 m² (11,28 m de rayon) qui présente des caractéristiques uniformes en ce qui a trait au milieu physique, à la végétation et aux perturbations.

(4) Du couvert : couvert relatif (surface évaluée par la projection au sol des cimes d'un ensemble par rapport à un autre).

(5) R : code d'une espèce résineuse; F : code d'une espèce feuillue

Les espèces sont enregistrées selon leur ordre d'importance dans le couvert.

(6) Pour les physionomies non forestières, la détermination de la composition du couvert des espèces arborescentes n'est pas pertinente. Le groupe d'espèces indicatrices décrira le couvert végétal.

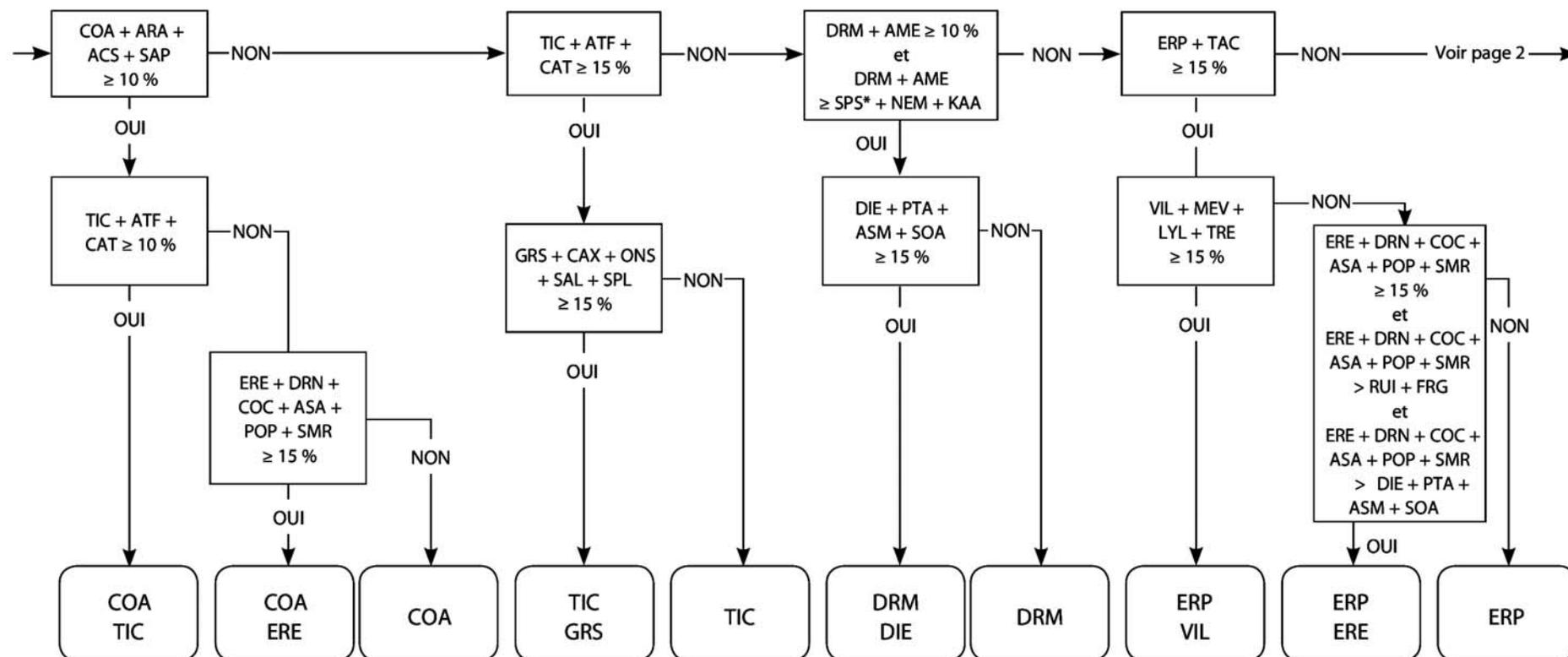
Tableau 1 - Liste des espèces ligneuses qui peuvent mesurer 4m et plus de hauteur

Code	Nom botanique	Code	Nom botanique
AME	Amelanchier sp.	FRP	Fraxinus pensylvanica
AUC	Alnus crispa	HEG	Fagus grandifolia
AUR	Alnus rugosa	MAS	Malus sp.
BOG	Betula populifolia	MEL	Larix laricina
BOJ	Betula alleghaniensis	NEM	Nemopanthus mucronatus
BOP	Betula papyrifera	NOC	Juglans cinerea
CAC	Carya cordiformis	ORA	Ulmus americana
CAF	Carya ovata	ORR	Ulmus rubra
CAR	Carpinus caroliniana	ORT	Ulmus thomasii
CEO	Celtis occidentalis	OSV	Ostrya virginiana
CET	Prunus serotina	PEB	Populus balsamifera
CHB	Quercus alba	PED	Populus deltoides
CHE	Quercus bicolor	PEG	Populus grandidentata
CHG	Quercus macrocarpa	PET	Populus tremuloides
CHR	Quercus rubra	PIB	Pinus strobus
CRA	Crataegus sp.	PID	Pinus rigida
EPB	Picea glauca	PIG	Pinus banksiana
EPN	Picea mariana	PIR	Pinus resinosa
EPO	Picea abies	PIS	Pinus sylvestris
EPR	Picea rubens	PRP	Prunus pensylvanica
ERA	Acer saccharinum	PRU	Tsuga canadensis
ERE	Acer spicatum	PRV	Prunus virginiana
ERG	Acer negundo	RHT	Rhus typhina
ERN	Acer nigrum	SAB	Abies balsamea
ERP	Acer pensylvanicum	SAL	Salix sp.
ERR	Acer rubrum	SOA	Sorbus americana
ERS	Acer saccharum	SOD	Sorbus decora
FRA	Fraxinus americana	THO	Thuja occidentalis
FRN	Fraxinus nigra	TIL	Tilia americana

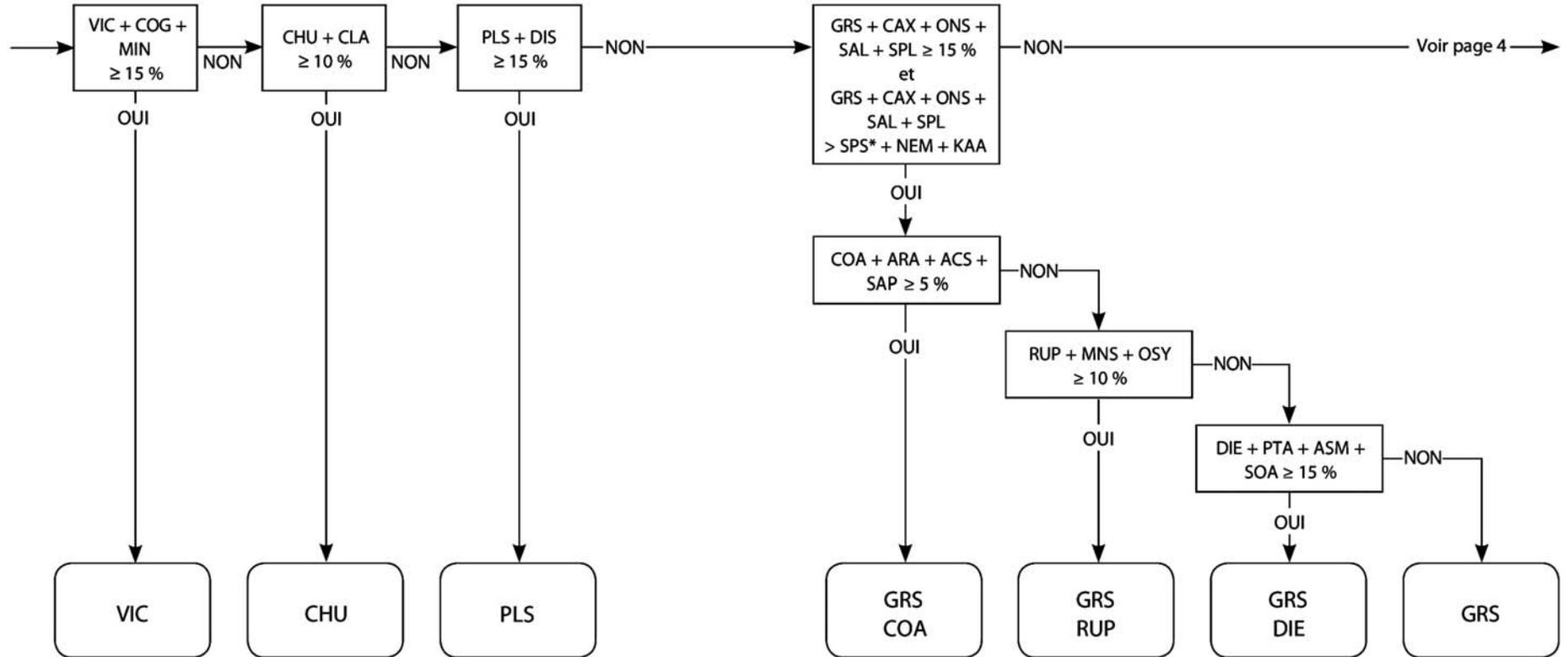
ÉTAPE 3.2 : CLÉ D'IDENTIFICATION DES GROUPES D'ESPÈCES INDICATRICES

On évalue habituellement le recouvrement de chacune des espèces dans une placette-échantillon de 11,28 m de rayon représentative de la station.

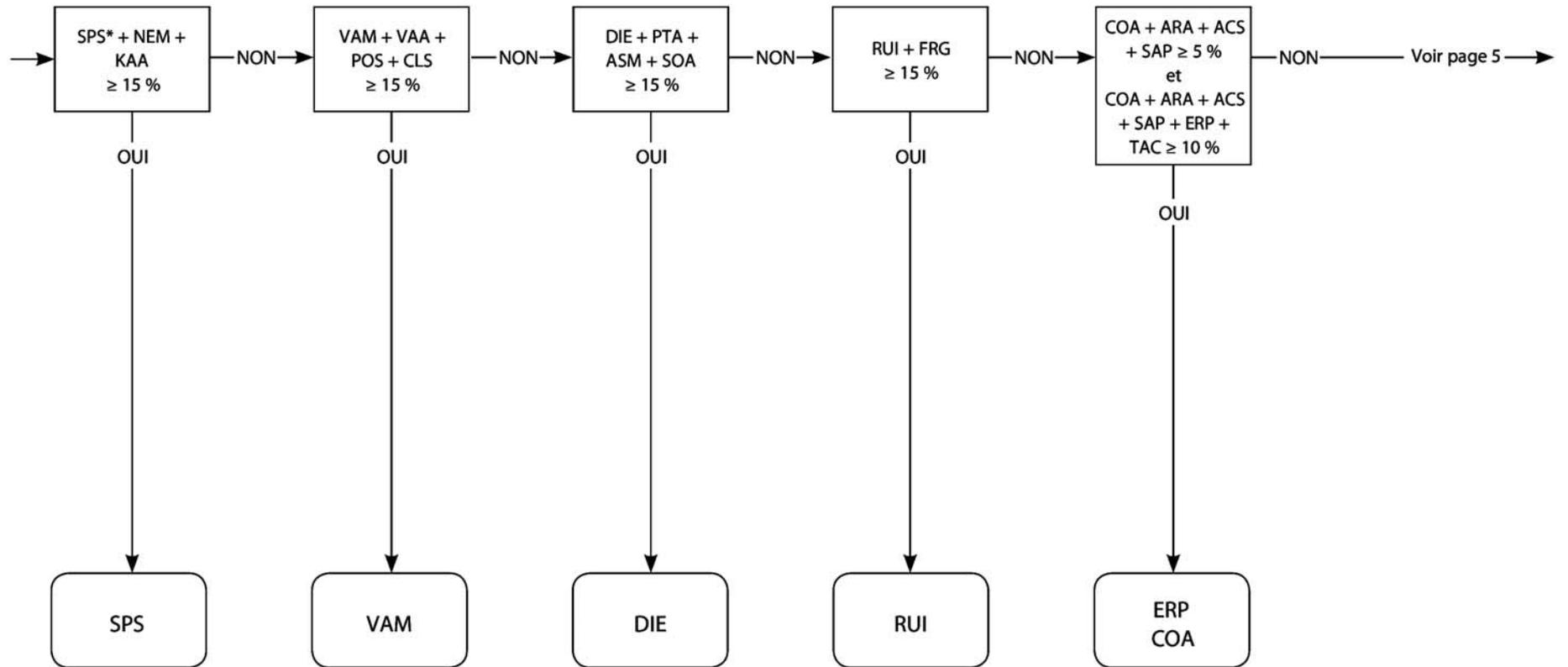
* SPS comprend : SPS + SPM + SPG + SPF + SPQ



* SPS comprend : SPS + SPM + SPG + SPF + SPQ



* SPS comprend : SPS + SPM + SPG + SPF + SPQ



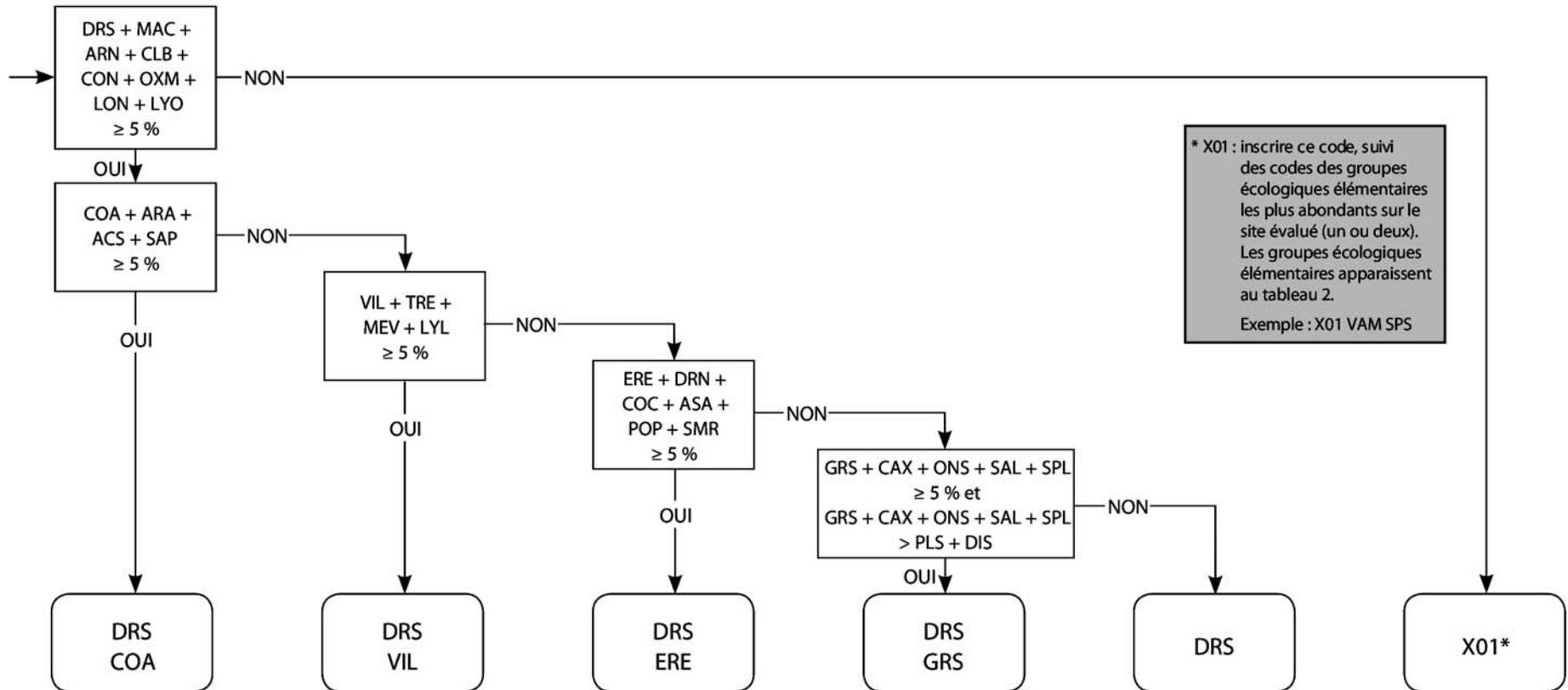
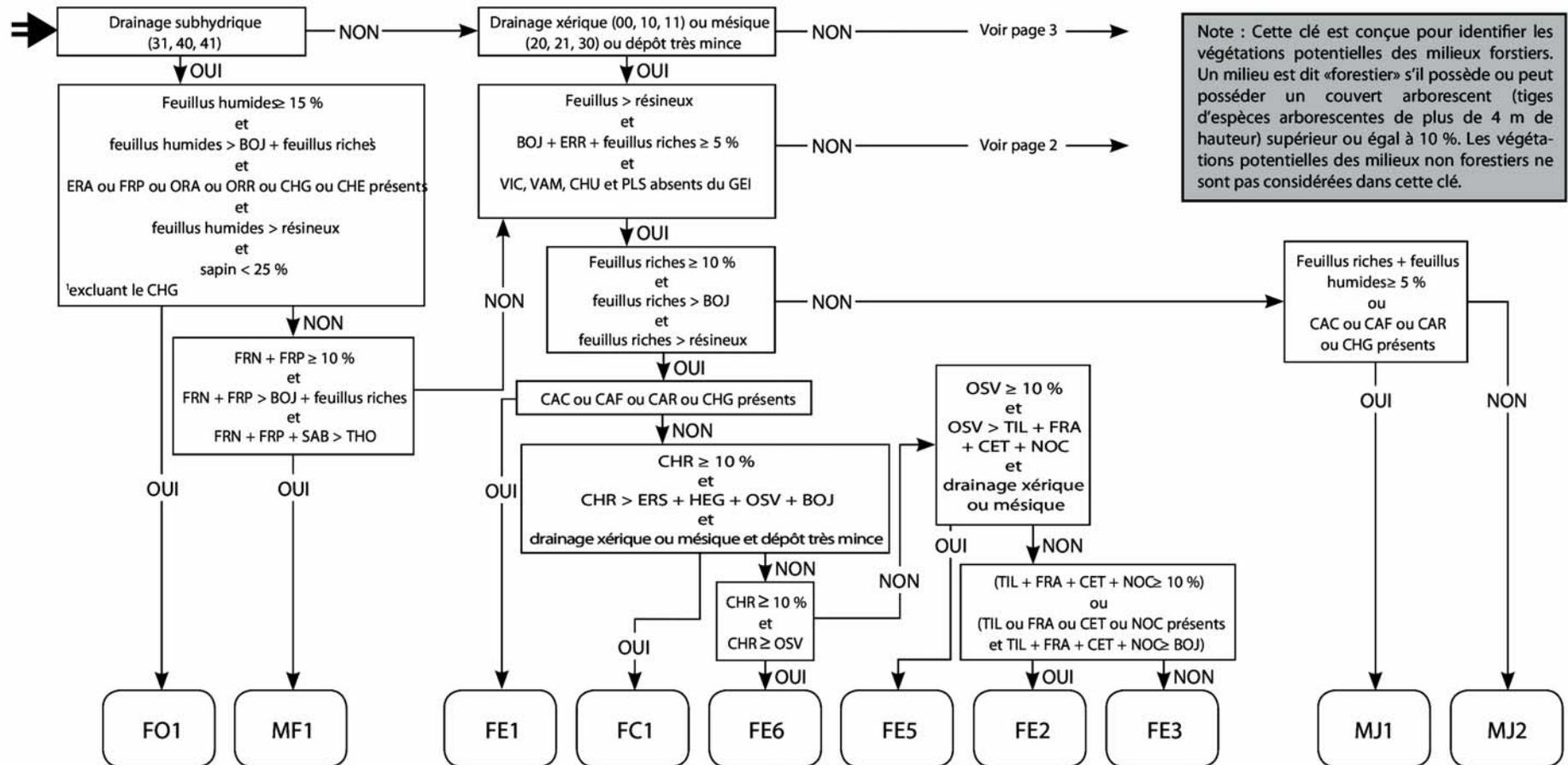


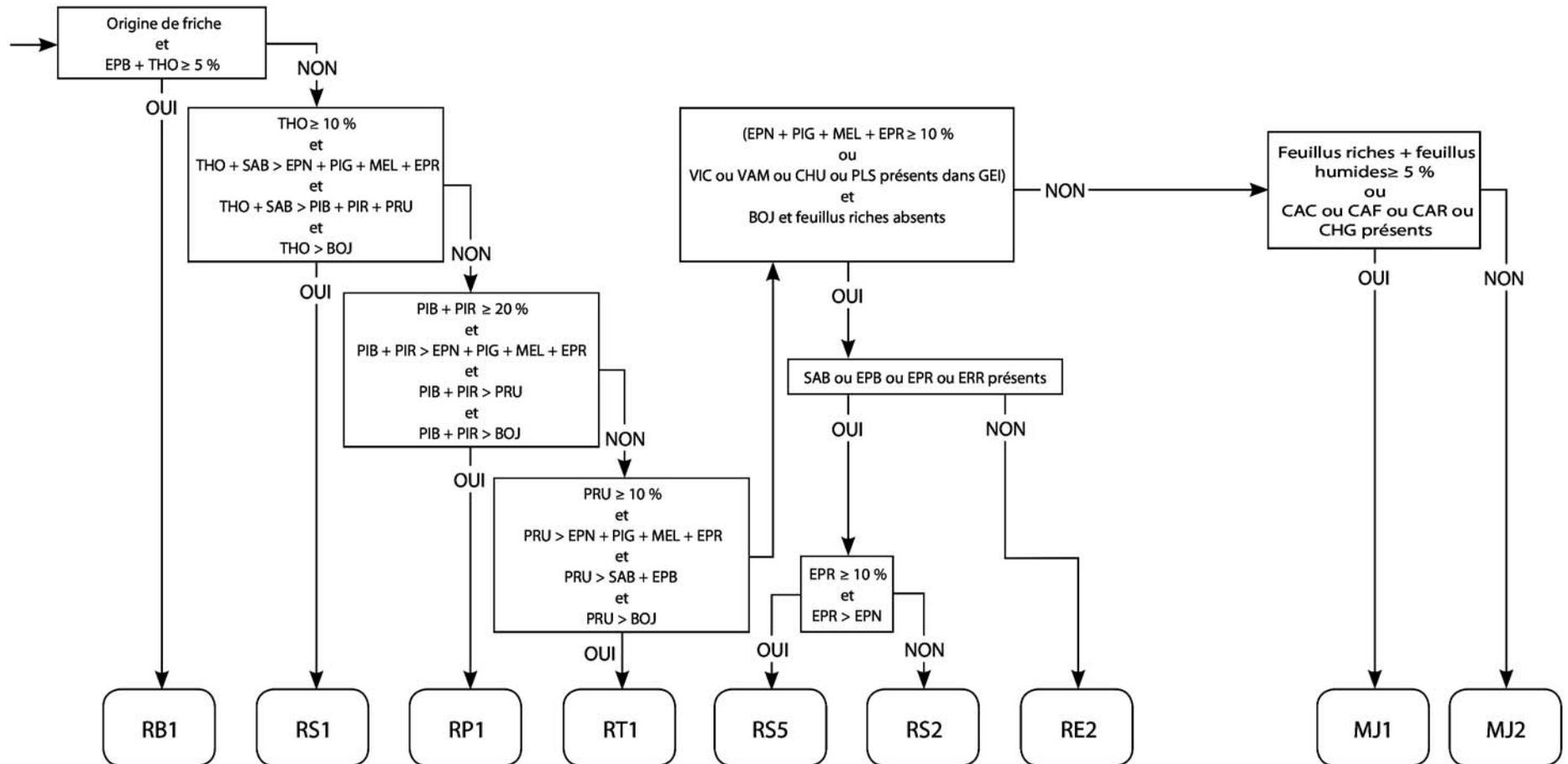
Tableau 2 - Liste des espèces des groupes écologiques élémentaires de l'érablière à caryer cordiforme

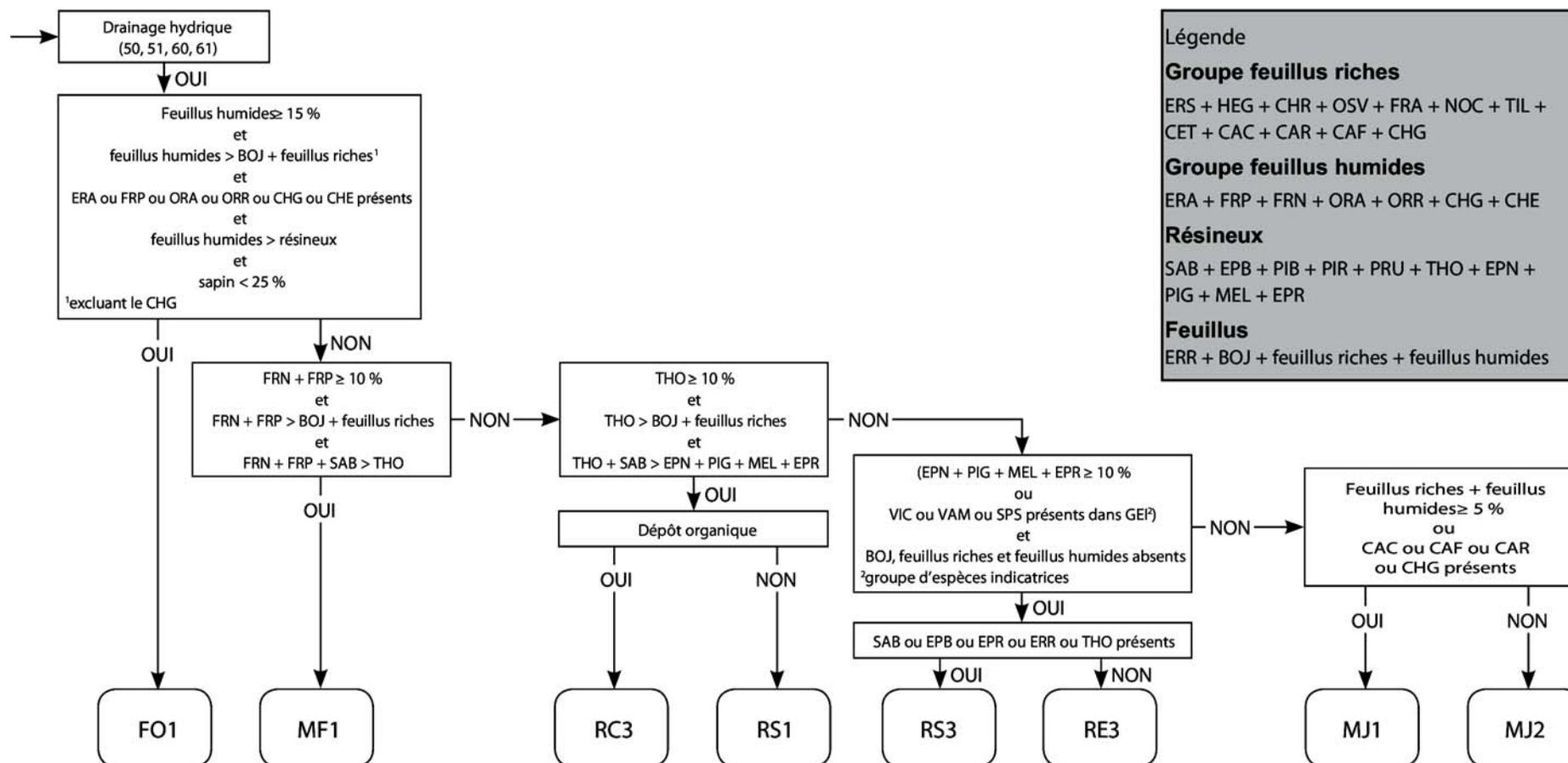
IDENTIFICATION / ESPÈCES		IDENTIFICATION / ESPÈCES	
AUR	Alnus rugosa (AUR) Osmunda cinnamomea (OSC) Osmunda regalis (OSR)	GRS	Gramineaesp. (GRS) Carex sp. (CAX) Onoclea sensibilis (ONS) Salix sp. (SAL) Spirea latifolia (SPL)
CHU	Chimaphila umbellata (CHU) Cladina sp. (CLA)	PLS	Pleurozium schreberi (PLS) Dicranumsp. (DIS)
COA	Cornus alternifolia (COA) Actaea sp. (ACS) Arisaema atrorubens (ARA) Sambucus pubens (SAP)	RUI	Rubus idaeus (RUI) Fragaria sp. (FRG)
DIE	Diervilla lonicera (DIE) Aster macrophyllus (ASM) Pteridium aquilinum (PTA) Sorbus americana (SOA)	RUP	Rubus pubescens (RUP) Mniumsp. (MNS) Osmunda claytoniana (OSY)
DRM	Dryopteris marginalis (DRM) Amelanchiersp. (AME)	SPS	Sphagnumsp. (SPS) Kalmia angustifolia (KAA) Nemopanthus mucronatus (NEM)
DRS	Dryopteris spinulosa (DRS) Aralia nudicaulis (ARN) Clintonia borealis (CLB) Cornus canadensis (CON) Lonicera canadensis (LON) Lycopodium obscurum (LYO) Maianthemum canadense (MAC) Oxalis montana (OXM)	TIC	Tiarella cordifolia (TIC) Athyrium filix-femina (ATF) Caulophyllum thalictroides (CAT)
ERE	Acer spicatum (ERE) Aster acuminatus (ASA) Corylus cornuta (COC) Dryopteris noveboracensis (DRN) Polygonatum pubescens (POP) Smilacina racemosa (SMR)	VAM	Vaccinium myrtilloides (VAM) Cladonia sp. (CLS) Polytrichumsp. (POS) Vaccinium angustifolium (VAA)
ERP	Acer pensylvanicum (ERP) Taxus canadensis (TAC)	VIC	Viburnum cassinoides (VIC) Coptis groenlandica (COG) Mitella nuda (MIN)
		VIL	Viburnum alnifolium (VIL) Lycopodium lucidulum (LYL) Medeola virginiana (MEV) Trillium erectum (TRE)

ÉTAPE 4 – CLÉ D'IDENTIFICATION DE LA VÉGÉTATION POTENTIELLE

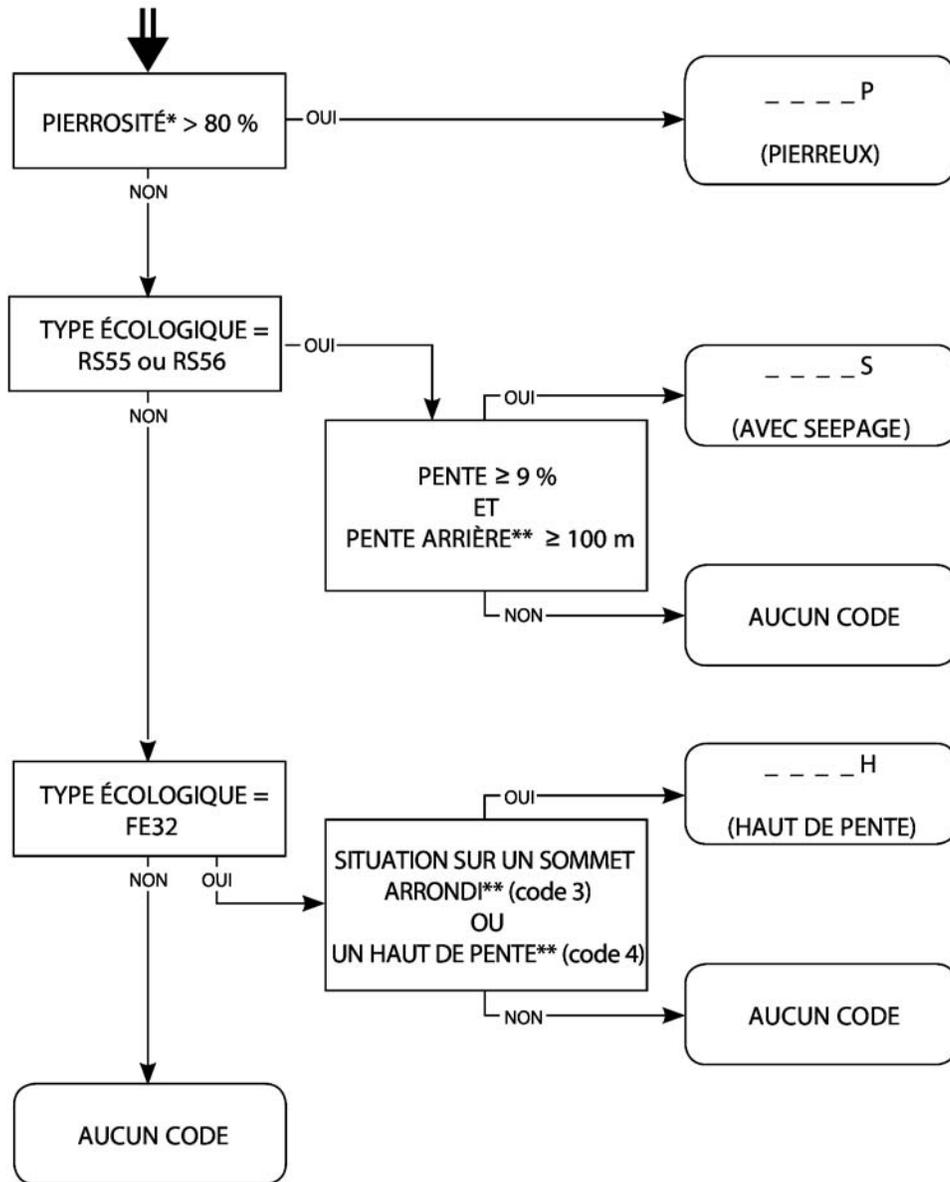


Note : Cette clé est conçue pour identifier les végétations potentielles des milieux forestiers. Un milieu est dit «forestier» s'il possède ou peut posséder un couvert arborescent (tiges d'espèces arborescentes de plus de 4 m de hauteur) supérieur ou égal à 10 %. Les végétations potentielles des milieux non forestiers ne sont pas considérées dans cette clé.





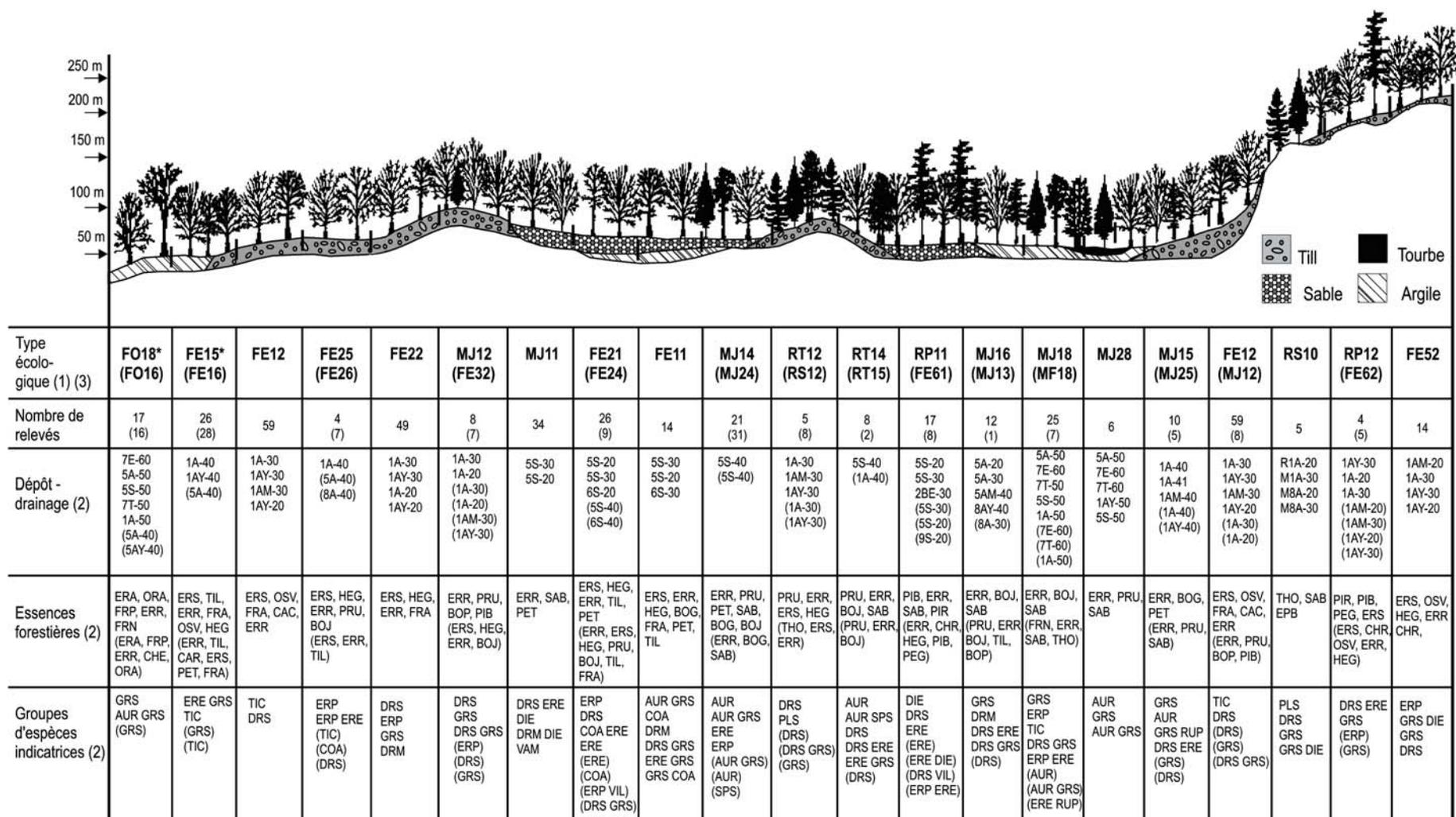
ÉTAPE 5.2 – CLÉ POUR LA DÉTERMINATION DU SECOND CARACTÈRE DU CODE DU MILIEU PHYSIQUE



* La pierrosité correspond au pourcentage du volume du sol qui est constitué de particules rocheuses de plus de 2 mm de diamètre.

** Référence : Le point d'observation écologique, p. 20-22.

Figure 1 - Sère physiographique de la région écologique 1a – Plaine du bas Outaouais et de l'archipel de Montréal



* Le type écologique FO15 peut également occuper ces positions, mais sur des dépôts de till.

(1) Les types écologiques entre parenthèses peuvent également occuper ces positions.

(2) Les données sur les dépôts-drainages, les essences forestières et les groupes d'espèces indicatrices qui sont entre parenthèses se rapportent exclusivement aux types écologiques entre parenthèses.

(3) Certains types écologiques moins communs (faible nombre de relevés) ne figurent pas sur cette sère : FC10 (2), FE10 (6), FE13 (1), FE14 (9), FE20 (2), FE23 (4), FE31 (6), FE34 (3), FE50 (1), FE51 (2), FE60 (2), FO14 (14), MF14 (2), MF16 (6), MJ10 (3), MJ20 (1), MJ21 (6), MJ22 (2), MJ26 (3), RB12 (3), RB15 (2), RC38 (5), RP14 (3), RS11 (4), RS14 (6), RS15 (3), RS18 (4), RS20 (1), RS24 (4), RS38 (2), RS39 (1), RS54 (4), RT11 (7) et RT16 (2).

Tableau 3 - Liste alphabétiques des espèces de sous-bois

CODE	ESPÈCE	PAGE*	CRITÈRES D'IDENTIFICATION
ACS	Actées	149	Plante herbacée à feuille composée, pétiolée, ternée Fleur blanche, petite, en grappe terminale, floraison printanière Fruit : baie (blanche ou rouge) porté sur un pédicelle
AME	Amélanchier sp.	118	Arbuste Écorce grisâtre avec bandes bunes verticales
ARA	Ariséma rouge-foncé	188	2 feuilles à 3 lobes chacune Spathes rouge avec des lignes verticales vertes pâles
ARN	Aralie à tige nue	161	Tige issu d'un long rhizome superficiel Feuille unique composée de trois segments principaux
ASA	Aster acuminé	173	Tige zigzagante au nœud des feuilles et pubescente Feuilles sessiles acuminées
ASM	Aster à grandes feuilles	174	Plante stérile: grosses feuilles basilaires , cordées , épaisses et pédonculées Plante fertile: longue tige dont les feuilles ne sont pas basilaires **** Ne pas confondre avec SOM dont les feuilles ne sont pas cordées et dont la tige n'est pas pubescente
ATF	Athyrium	197	Fougère Fronde ovale , bout pointu Fruits au dos des segments en forme de virgule
AUR	Aulne rugueux	110	Arbuste Feuilles aigues doublement dentées Strobiles sans pédoncule Lieux humides
CAT	Caulophylle faux- pigamon	151	Plante herbacée Feuille composée-ternée, vert jaunâtre mat au début de la saison Fleur pourpre verdâtre, baie bleue
CAX	Carex	184	Tige triangulaire , sans noeud

CODE	ESPÈCE	PAGE*	CRITÈRES D'IDENTIFICATION
CHU	Chimaphile à ombelles	141	Plante herbacée de milieux secs Feuilles épaisses luisantes, verticillées, spatulées, dentées Fleurs blanches ou rosées, en groupes de 4 à 8 terminant les rameaux
CLA (CLM, CLR, CLT, CLS)	Lichens	215-216	Plantes grisâtres de lieux ouverts et secs Grandes colonies
CLB	Clintonie	179	Tige très courte et pubescente Feuilles (2 à 5) basilaires , luisantes Fleurs portées sur une longue hampe
COA	Cornouiller à feuilles alternes	125	Rameaux verts Feuilles alternes se rassemblant à l'extrémité des branches
COC	Noisetier	115	Arbuste Feuilles alternes, ovales , acuminées , nombreuses dents en scie Feuilles alternes , ovales , acuminées , nombreuses dents en scie
COG	Coptide (savoyane)	148	Tige à rhizome filiforme Feuilles basilaires , longuement pétiolées , divisées en trois lobes , luisantes , vert foncées
CON	Cornouiller du Canada (quatre-temps)	159	Tige ligneuse portant au sommet des feuilles en rosette Fruit au sommet , globuleux , rouge vif
DIE	Dièreville chèvrefeuille	132	Arbrisseau Feuilles opposées , courtement pétiolées , acuminées , dentées Fleurs sur pédoncules à l'aisselle des feuilles
DIS	Dicrane	211	Mousse en touffe formant d'épais coussins (dense) Tige très pubescente , souvent brune
DRM	Dryoptéride marginale	205	Texture coriace Sores à la marge des segments secondaires
DRN	Dryoptéride de New-York	207	Fronde nettement élargie au milieu et rétrécie au deux bouts Nervures pubescentes

CODE	ESPÈCE	PAGE*	CRITÈRES D'IDENTIFICATION
DRS	Dryopteride spinuleuse	203	Fougère Segment secondaire à dents épineuses et arquées Sores réniformes au dos des segments Ligne noirâtre à l'intérieur de la cannelure de la nervure principale
ERE	Érable à épis	103	Arbuste Rameau brun rougeâtre Feuilles trilobées , dents irrégulières
ERP	Érable de Pennsylvanie (bois barré)	102	Arbuste Écorce verdâtre à rayures longitudinales blanchâtres Feuilles grandes , à trois lobes finement dentées
FRG	Fraisiers	----	Tige dépourvue d'épines Feuilles basilaires dentées , composées de trois folioles
GRS	Graminées	184	Tige ronde , creuse , avec des noeuds
KAA	Kalmia à feuilles étroites	136	Arbrisseau Feuilles à dessous légèrement ouaté Fleurs et fruits non terminaux
LON	Chèvrefeuille du Canada	132	Arbrisseau Feuilles opposées , fines , courtement pédonculées , avec présence de poils au pourtour (ciliée)
LYL	Lycopode brillant	194	Tige rampante, feuilles luisantes, pointues et dentées Sores orangés sur la tige, entre les feuilles
LYO	Lycopode foncé	193	Rameaux aériens, dressés, qui ressemblent à de petits arbres
MAC	Maianthème du Canada	179	Tige simple , grêle Feuilles (2) cordées à la base , sessiles Fleurs en grappes terminales
MEV	Médéole de Virginie	159	Feuilles disposées en rosette sur 2 étages
MIN	Mitrelle nue	154	Feuilles basilaires , réniformes , pétiolées , munies de poils blancs raides et courts

CODE	ESPÈCE	PAGE*	CRITÈRES D'IDENTIFICATION
MNS	Mnie	210	Mousse de petite taille Feuilles rondes ou ovales , vertes , transparentes
NEM	Némopanthe mucroné (faux houx)	107	Arbrisseau Tige zigzagüée à écorce verdâtre Renflement à la courbure des rameaux Feuilles alternes , parfois dentées , terminées par une pointe très fine et dont le pétiole varie de rose à mauve
ONS	Onoclée sensible	196	Fronde: l'une frutifère, l'autre végétative Segments primaires ne sont pas découpés jusqu'à la nervure principale Fougère de milieu humide
OSC-OSY	Osmondes sp.	195	Fougères de grande dimension Fruits portés sur une ou des fronde(s) située(s) au milieu des segments ou séparément sur une hampe
OSR	Osmondes royale	196	Segments secondaires pétiolé Segments primaires presque opposés Fougère de grande taille
OXM	Oxalis montana	148	Feuilles basilaire à trois folioles Goût acide
PLS	Hypne doré	212	Mousse disposée en touffes lâches Feuilles d'un vert jaunâtre brillant , très étroites , transparentes Tige rougeâtre lorsqu'humide
POP	Sceau-de-Salomon pubescent	176	Tige souvent zigzagüée , glâbre , vert-bleutée , inclinée Feuilles alternes , fines , presque sessiles , à nervures de la face inférieure pubescentes
POS	Polytric	210	Mousse Tige glâbre Feuilles très fines en forme d'aiguille Fruit au bout d'une hampe ****À ne pas confondre avec DIS dont la tige est pubescente

CODE	ESPÈCE	PAGE*	CRITÈRES D'IDENTIFICATION
PTA	Ptéridium des aigles (grande fougère)	201	Fougère Fronde très grande , triangulaire , coriace , divisée en trois parties
RUI	Framboisier	122	Arbrisseau Tige dressée et recouverte d'épines Feuilles à cinq folioles
RUP	Ronce pubescente (catherinette)	121	Tige dépourvue d'épine Feuilles composées de 3 à 5 folioles , dentées , dont le dessous est pubescent Fruits formés de petites drupes rouges
SAL	Saules	98	Arbre, arbuste ou arbrisseau Feuilles alternes, dessus vert foncé, dessous pâle
SAP	Sureau pubescent	128	Arbuste Tige dont la moelle est tendre et orangée Feuilles opposées , composées de trois à sept folioles , à dents aiguës et irrégulières
SMR	Smilacine à grappes	176	Tige arquée , zigzagante , pubescente , rougeâtre Feuilles sessiles , pubescentes , coriaces , à nervures profondes
SOA	Sorbier d'Amérique	119	Arbre Feuilles alternes, composées (13 à 15 folioles), lancéolées, acuminées et dentées
SPL	Spirée à larges feuilles	120	Tige ligneuse droite à glabre Feuille alterne, simple, oblongue dentée Fleur blanche ou rosée, en cyme paniculée
SPS	Sphaignes sp.	213	Mousse en formation dense , serrée , formant d'épais coussins Tige avec une forme de boule au sommet
TAC	If du Canada	142	Arbuste rampant Feuilles en forme d'aiguilles aplaties

CODE	ESPÈCE	PAGE*	CRITÈRES D'IDENTIFICATION
TIC	Tiarelle cordifoliée	153	Feuilles surtout basillaires, pubescentes (poils dressés sur la feuille) Pétiole pubescent
TRE	Trille dressé	180	3 feuilles sessiles, verticillées et en rosette Fleur rouge
VAA-VAM	Bleuets	140	Arbrisseau
VIC	Viorne cassinoïde	131	Arbuste à branches ascendantes Feuilles opposées , épaisses (caoutchouteuse) , dentées (dents rondes) Bourgeons pubescents , assez longs , non protégés par des écailles
VIL	Viorne à feuilles d'aulne (bois d'original)	130	Arbrisseau Tige à écorce lisse et à branches tombantes Feuilles opposées , très grandes , rondes , pointues , dentées

* Fait référence à la PETITE FLORE FORESTIÈRE DU QUÉBEC, seconde édition.